



CODE D'ÉTHIQUE

7 janvier 2016

Table des matières

Nos valeurs.....	3
Mot du président	4
Object du Code	5
À qui s’adresse le Code	6
Santé, sécurité, intégrité et respect des personnes	7
Discrimination et harcèlement	7
Santé et sécurité en milieu de travail	7
Consommation d’alcool et de stupéfiants.....	7
Pratiques d’affaires.....	8
Conflits d’intérêts.....	8
Sources de conflits et interdictions.....	8
Emplois secondaires et activités incompatibles	8
Relations personnelles au travail.....	8
Déclaration d’un conflit d’intérêts.....	9
Cadeau et hospitalité.....	9
Lobbyisme	9
Protection des biens et de l’information	10
Sollicitation	10
Propriété	10
Politiques sur l’utilisation des ordinateurs, du courriel et d’internet.....	10
Internet : Un outil de communication essentiel	10
Utilisation personnelle de l’accès à internet fourni par HBGC ingénieurs	10
Restrictions importantes.....	10
Information additionnelle.....	11
Logiciels.....	11
Virus informatiques.....	11
Formulaire d’engagement au code d’éthique de HBGC ingénieurs	12

Nos valeurs

Les valeurs d'une entreprise reflètent les valeurs des gens qui la composent et, incidemment, qui y adhèrent. Ces valeurs communes que nous respectons et qui guident nos actions de tous les jours sont nos fondements et les fondements de notre code d'éthique.

Les valeurs et l'éthique sont des concepts qui sont intrinsèquement liés. Notre vie professionnelle est jalonnée de décisions que nous avons à prendre face à une multitude de situations. Et ces choix sont consciemment ou non influencés par nos valeurs et l'importance que nous leur accordons.

Face à une même situation, deux personnes prendront peut-être deux décisions différentes, aussi valables l'une que l'autre en fonction des valeurs qui les auront justifiées.

C'est pourquoi nous avons décidé de rédiger un guide qui permettra à tous les membres de l'organisation ainsi qu'à nos clients, fournisseurs et actionnaires de connaître ces valeurs ainsi que les comportements que nous acceptons et ceux que nous ne tolérons pas.

Ce guide permettra aussi d'aider nos employés dans leurs prises de décisions face à des situations parfois complexes et où les choix sont difficiles à prendre.

Les fondateurs de HBGC ingénieurs ainsi que leurs collègues partagent ces valeurs que nous présentons ici :

INTÉGRITÉ - COMPÉTENCE – RESPECT - PARTAGE

- L'intégrité est la fondation de nos valeurs. Être intègre, c'est d'agir avec honnêteté, impartialité, équité et justice.
- La compétence est de rigueur. La maintenir et la développer est une valeur incontournable chez HBGC.
- Le respect doit se vivre face à nos collègues, clients, fournisseurs et toutes les parties prenantes. Être respectueux, c'est agir avec politesse et en considération de votre interlocuteur. Cette valeur s'applique aussi aux biens qui nous entourent, à leur protection ainsi qu'à notre environnement.
- Le partage est une valeur forte qui se concrétise, entre autres, dans notre implication sociale. HBGC appuie plusieurs causes et les employés sont impliqués personnellement dans certaines d'entre elles.

Mot du président

Avoir l'honneur de diriger une entreprise et de guider sa destinée est quelque chose qui se mérite tous les jours.

Les employés qui ont accepté d'unir leurs talents et leurs forces en se joignant à l'entreprise, les clients qui nous font confiance ainsi que les fournisseurs qui nous accompagnent de leur excellent service méritent que nos actions soient irréprochables et au-dessus de tout soupçon. Notre offre de service se veut irréprochable, nous visons aussi à atteindre l'excellence dans nos agissements et nos comportements. L'éthique doit être partie prenante de notre vie professionnelle.

L'adhésion à ce Code n'est pas un souhait, c'est une exigence. Chaque employé aura donc l'occasion de le lire et de nous poser des questions quant à son application et son interprétation. Sachant que l'éthique est une question de valeurs, l'interprétation d'une situation et le comportement à adopter peut varier d'une personne à l'autre. C'est pourquoi la direction de HBGC est prête à accompagner chaque personne dans sa réflexion et l'aider dans sa prise de décision à l'occasion.

Ce Code pourra être demandé par nos clients et sera disponible sur notre site Internet pour consultation. Ceci est une première version. Ce Code évoluera sûrement au cours des prochaines années.

Je demanderai à tous et à toutes qui gravitent dans et autour de l'entreprise d'être indulgents. Nous ne sommes pas parfaits, nous ferons parfois un faux pas mais sachez que sommes ouverts aux critiques... constructives.

Merci encore une fois de votre confiance.

Éthiquement vôtre,

Beaudoin Bergeron, ing., ASC

Président, Associé

Object du Code

Ce Code représente un énoncé de règles de conduite et d'éthique à respecter au sein de l'entreprise et dans le cadre de toutes nos activités, et ce, en tout temps et en toutes circonstances.

Dans cette optique, il vise à promouvoir :

- ✓ Le respect de la loi ainsi que des normes de conduite et d'éthique;
- ✓ Le maintien de relations commerciales équitables et honnêtes avec nos partenaires, clients et concurrents;
- ✓ Un milieu de travail sain, sécuritaire et encadré;
- ✓ Une culture de transparence et d'imputabilité;
- ✓ Le maintien de notre réputation en tant qu'entreprise.

Il se veut un guide essentiel à la philosophie et à l'esprit qui sous-tendent et animent la gestion de l'entreprise. Il prohibe toute forme de discrimination, de harcèlement, de favoritisme et de violence envers qui que ce soit.

Il est important pour chaque administrateur, dirigeant et employé de le consulter périodiquement puisque tout contrôle repose, en dernière analyse, sur la maîtrise individuelle et la prise en charge de la responsabilité qui incombe à chacun de prendre les décisions et les mesures appropriées.

À qui s'adresse le Code

Ce Code d'éthique s'applique, sans exception, à tous les administrateurs, les dirigeants et les employés de HBGC ingénieurs, sans égard à leur titre.

En effet, HBGC ingénieurs prend des engagements et souhaite que tous y adhèrent. C'est d'ailleurs pour cette raison que chacun doit prendre connaissance du Code, le comprendre et y adhérer. Il en est de même pour les politiques, procédures et directives écrites de HBGC ingénieurs.

Santé, sécurité, intégrité et respect des personnes

Discrimination et harcèlement

HBGC ingénieurs est déterminée à offrir un milieu de travail caractérisé par le respect et la dignité. Elle s'attend à ce que ses employés se conduisent avec honnêteté et intégrité et à ce qu'ils traitent les autres avec équité, dignité et respect. Ils ont le droit de travailler dans un milieu exempt de pratiques discriminatoires qui offre des possibilités d'emploi égales pour tous. C'est pourquoi HBGC ingénieurs attend des rapports interpersonnels en milieu de travail qu'ils soient en tout temps empreints de professionnalisme et exempts de discrimination et de harcèlement.

HBGC ingénieurs a pour politique d'offrir à ses employés des possibilités d'emploi égales, sans discrimination ni harcèlement fondés sur la race, la couleur, la nationalité ou l'origine ethnique, la religion, le sexe (y compris la grossesse ou la maternité), l'orientation sexuelle, l'âge (sauf dans la mesure prévue par la loi), la situation familiale, les incapacités mentales ou physiques ou toute autre condition protégée par la loi.

HBGC ingénieurs entend se conformer à toutes les lois applicables en matière d'emploi et de main-d'œuvre, ainsi qu'à toutes les lois régissant les relations employeur-employés en milieu de travail. Aucun employé ne doit s'interposer ni exercer de représailles lorsqu'un autre veut faire valoir ses droits en vertu des lois en matière de main-d'œuvre ou de relations avec le personnel.

Santé et sécurité en milieu de travail

Le bien le plus précieux de HBGC ingénieurs est son personnel. La sécurité de chacune et chacun revêt la plus haute importance dans tout ce que nous entreprenons. Nous sommes déterminés à offrir des milieux de travail sûrs et sains dans tous nos bureaux et sur tous nos chantiers.

HBGC ingénieurs s'assurera que la législation en vigueur en matière de santé et de sécurité au travail constitue la norme minimale à respecter partout où elle exerce ses activités. S'il y a lieu, nous ajouterons des procédures de sécurité spéciales.

Nous avons pour but d'assurer l'évaluation des risques, la sensibilisation aux risques possibles et l'élimination des dangers éventuels pour la santé, la sécurité et le bien-être physique de notre personnel. C'est grâce à l'engagement de chacune et de chacun que nous pourrions atteindre cet objectif et, par conséquent, que nous obtiendrons un milieu de travail sans blessure. Nous devons tous travailler ensemble pour réduire la fréquence et la gravité des incidents et des blessures en discernant et en éliminant les situations dangereuses au travail.

En ce qui a trait à la santé et à la sécurité au travail, nous sommes toutes et tous responsables.

Consommation d'alcool et de stupéfiants

HBGC ingénieurs est déterminé à fournir un milieu de travail exempt de drogues et d'alcool. Il est strictement interdit aux employés de consommer des boissons alcoolisées pendant leur service ou lorsqu'ils sont sur les lieux de travail de HBGC ingénieurs. Dans des circonstances exceptionnelles, par exemple à l'occasion d'une cérémonie ou d'une activité officielle, les gestionnaires peuvent autoriser une consommation raisonnable de boissons alcoolisées. Il est strictement interdit, en tout temps, sur les lieux de travail, d'être en possession de stupéfiants et d'autres substances réglementées, d'en faire usage, d'en vendre ou d'en offrir. Il est également interdit de fumer sur les lieux de travail. En outre, il est interdit aux employés de se présenter au travail alors que leurs facultés sont affaiblies par de l'alcool, des stupéfiants ou une substance contrôlée.

Pratiques d'affaires

Conflits d'intérêts

Sources de conflits et interdictions

L'employé doit prendre les dispositions nécessaires pour éviter les conflits d'intérêts réels, éventuels ou apparents. Même en l'absence de tout comportement répréhensible, il peut en effet y avoir une apparence de conflit d'intérêts, tout aussi dommageable pour la Société qu'un conflit réel.

Il est notamment interdit à l'employé :

- De révéler ou d'utiliser des renseignements confidentiels ou personnels acquis dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage de quelque nature que ce soit pour lui-même, pour une personne liée ou toute autre personne. Cette obligation se prolonge au-delà de la cessation de son emploi ou de son rôle au sein de HBGC ingénieurs;
- De profiter d'une situation, de renseignements internes ou de l'autorité que lui confère son poste en vue d'obtenir un avantage pour lui-même, pour une personne liée ou toute autre personne ;
- D'influencer ou de chercher à influencer des négociations ou des transactions avec HBGC ingénieurs en vue d'en obtenir un avantage pour lui-même, pour une personne liée ou toute autre personne ;
- De privilégier ou de favoriser certains clients ou fournisseurs pour des raisons personnelles (dans le présent Code d'éthique, rien ne donne à un fournisseur des droits autres que ceux qu'il détient en vertu de la loi) ;
- D'effectuer des travaux, pour son propre compte ou pour celui d'une tierce partie, pendant les heures de travail ;
- D'effectuer des activités qui ne sont pas en lien avec son travail lors des heures de travail (jeu en ligne, consultation de réseaux sociaux, courriel personnel, etc.).

Emplois secondaires et activités incompatibles

Tout employé est libre d'accepter un emploi ou d'exercer quelque activité que ce soit en dehors de ses heures de travail chez HBGC ingénieurs. Cependant, il doit s'assurer que son autre emploi ou ses autres activités n'entrent pas en conflit, réel ou apparent, avec les activités de HBGC ingénieurs ou avec sa capacité d'accomplir ses tâches chez HBGC ingénieurs.

En conséquence, un employé ne peut :

- Travailler à titre d'employé ou de consultant ou exercer une autre fonction similaire pour une entreprise qui :
 - Offre des produits ou des services faisant concurrence à ceux de HBGC ingénieurs ;
 - Fournit des produits ou des services à HBGC ingénieurs.
- Utiliser les outils, le matériel ou les installations de HBGC ingénieurs dans le cadre d'un travail, rémunéré ou non, accompli pour un autre organisme, à moins d'y avoir été expressément autorisé par la direction (par exemple, pour appuyer une œuvre de bienfaisance) ;
- Accepter tout autre emploi ou entreprendre toute activité de nature à l'empêcher d'accomplir toutes ses tâches chez HBGC ingénieurs avec compétence, diligence et ponctualité.

Relations personnelles au travail

Il arrive que les activités personnelles et professionnelles d'un employé s'entrecroisent et que ce dernier soit amené à envisager une relation professionnelle avec un parent, un conjoint ou un ami. Tout employé a l'obligation de dévoiler l'existence d'une telle relation si celle-ci entrave, risque d'entraver ou pourrait être perçue potentiellement comme une entrave à la capacité d'agir dans les meilleurs intérêts de HBGC ingénieurs. Il doit également comprendre que le fait de mêler travail et vie privée peut amener des concurrents, des fournisseurs ou des collègues à croire qu'il est en conflit d'intérêts.

Pour éviter un conflit d'intérêts ou empêcher que la situation n'évolue vers un conflit d'intérêts, l'employé ou le dirigeant doit aviser son supérieur lorsque l'une ou l'autre des situations ci-après énumérées se présente :

- Il recommande l'embauche d'un membre de sa famille immédiate ou d'un ami ;
- Ses fonctions lui confèrent une autorité directe sur un membre de sa famille immédiate ou un ami ;

- Un membre de sa famille immédiate travaille pour un fournisseur ou un concurrent ;
- Un membre de sa famille immédiate ou l'une de ses proches relations est membre de la direction ou est un actionnaire important d'un fournisseur, d'un concurrent ou d'un client.

Déclaration d'un conflit d'intérêts

Un employé ayant connaissance d'une situation de conflit d'intérêts réelle ou potentielle répondant aux critères précédemment décrits a l'obligation d'en informer, dans les meilleurs délais, une des personnes suivantes : le Président ou le Vice-président. L'employé doit, par la suite, se conformer aux recommandations ou aux directives écrites qui pourront lui être transmises à ce propos par son supérieur immédiat.

Cadeau et hospitalité

HBGC ingénieurs a comme principe que son personnel ne peut, ni directement ni indirectement, solliciter ou donner un cadeau, une gratification, une allocation spéciale, une faveur ou un avantage déraisonnable à une personne ou à une entreprise avec qui elle fait affaire, ni en recevoir d'elles, si l'avantage peut influencer indûment sur le jugement du récipiendaire parce qu'il crée une obligation de retour disproportionnée ou une apparence d'irrégularité.

En préservant son indépendance, elle évite les conflits d'intérêts et l'apparence de conflits d'intérêts. Les employés doivent refuser ou retourner une invitation ou un avantage offert à maintes reprises ou dont l'importance suscite un malaise et en informer leur supérieur immédiat.

En cas de doute, voici une liste d'exemples de questions que nous devons nous poser si une situation délicate se présentait :

- Si mon geste venait à être exposé dans les médias, serais-je confortable avec mes agissements ?
- Mon geste pourrait-il compromettre la réputation de HBGC ingénieurs ?
- Ai-je pris en considération toutes les conséquences ainsi que la portée à long terme de mon geste ?

Lorsqu'un tiers tente d'offrir de tels bénéfices, il y a lieu de se poser les questions suivantes avant d'accepter ce qu'il propose :

- La nature ou la valeur des bénéfices offerts risque-t-elle de porter atteinte ou d'influencer mon jugement professionnel ?
- Cet échange de bénéfice est-il occasionnel ?
- Peut-on vraisemblablement prétendre que l'offrant pourrait attendre un quelconque retour d'ascenseur ?
- La nature ou la valeur des bénéfices est-elle raisonnable? (dépasse-t-elle le simple symbolisme?)
- Me serait-il possible, considérant les pratiques acceptées par HBGC ingénieurs, de faire un cadeau de la même nature à un tiers ?
- Puis-je faire état ouvertement à mes supérieurs et à mes collègues des bénéfices dont on s'apprête à me faire bénéficier ?

Lobbyisme

Le lobbyisme désigne les démarches entreprises par un individu visant à représenter les intérêts d'un lobby, d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation. Il s'agit de communications, orales ou écrites, en vue d'influencer la décision du titulaire d'une charge publique.

Ainsi, toutes communications avec de tels titulaires, peu importe leur objet, sont susceptibles d'être perçues par le public ou par la concurrence comme étant du lobbyisme. De plus, les mentalités, de pair avec la législation en la matière, ont grandement évolué depuis les dernières années, la vigilance de chacun de nous est donc plus que jamais de mise. Nous convenons qu'il peut être difficile d'interpréter la Loi. L'employé peut consulter le site internet du commissaire au lobbyisme www.commissairelobby.qc.ca/lobbyistes. Un guide de formation est également disponible sur le réseau de HBGC ingénieurs. Veuillez vous adresser au secrétariat pour le consulter.

Le Président est responsable des enregistrements au registre des lobbyistes.

Protection des biens et de l'information

Les employés doivent faire une utilisation appropriée des biens et des ressources de HBGC ingénieurs, ainsi que de ses renseignements exclusifs et de ses renseignements confidentiels. Il incombe en outre aux employés de protéger les biens de HBGC ingénieurs, tant les biens tangibles (matériel, édifices, personnel, équipement, information, flux de recettes, etc.) que les biens intangibles (réseaux de communication, systèmes d'information, propriété intellectuelle, etc.). Les employés doivent agir de façon raisonnable et prendre les mesures appropriées pour prévenir les pertes attribuables à l'action délibérée de tiers à l'intérieur ou à l'extérieur de HBGC ingénieurs, et pour prévenir les situations qui pourraient entraîner des blessures, des dommages matériels, le vol ou la perte de biens matériels, l'abus ou l'accès non autorisé à des biens matériels ou informatiques ou à la propriété intellectuelle (notamment des données).

Sollicitation

Le milieu de travail, les installations et les ressources matérielles de HBGC ingénieurs ne doivent pas servir à des activités de sollicitation, de publicité ou de propagande qui ne sont pas liées directement aux tâches des employés, à l'exception d'activités caritatives ou autres approuvées à l'avance. Il est strictement interdit à un employé de faire quelque démarchage que ce soit au bénéfice d'un tiers, pour quelque motif que ce soit sur les lieux de travail.

Propriété

L'équipement et les outils de technologie de l'information (TI) sont fournis aux employés par HBGC ingénieurs principalement pour leur permettre d'exécuter et de soutenir les opérations de la Firme et pour les aider à s'acquitter de leurs tâches. Il est interdit aux employés de HBGC ingénieurs et aux personnes liées par contrat à la Firme d'utiliser, sans l'autorisation préalable de leur superviseur ou du vice-président, l'équipement et les outils de TI appartenant à HBGC ingénieurs à des fins autres que les activités de cette dernière. L'équipement et les outils de TI de HBGC ingénieurs ne doivent pas être utilisés à des fins illégales ou inappropriées.

Le nom et le logo HBGC ingénieurs sont des marques de commerce et ne doivent pas être utilisés par les employés, sauf dans l'exercice de leurs fonctions et conformément aux standards de HBGC ingénieurs.

Politiques sur l'utilisation des ordinateurs, du courriel et d'internet

Internet : Un outil de communication essentiel

Internet est un outil de travail important pour la HBGC ingénieurs et pour ses employés. HBGC ingénieurs encourage ses employés à utiliser l'accès à Internet qui leur est offert pour chercher l'information disponible afin d'enrichir leurs connaissances et d'accroître leur efficacité. Les employés peuvent trouver sur Internet de nombreuses possibilités d'apprentissage et de perfectionnement. Les employés qui utilisent cet outil ont la responsabilité personnelle et professionnelle de protéger les intérêts de HBGC ingénieurs.

Utilisation personnelle de l'accès à internet fourni par HBGC ingénieurs

L'accès à Internet est offert principalement pour la conduite des affaires de la Firme. HBGC ingénieurs encourage néanmoins ses employés à faire une utilisation personnelle de l'accès à Internet qu'elle offre pour combler certains besoins de formation et de perfectionnement professionnel.

Restrictions importantes

Certains types d'informations et de documents publiés sur Internet ne doivent en aucune circonstance être créés, utilisés, consultés, téléchargés, diffusés, imprimés ou enregistrés. Il s'agit notamment, mais sans restriction, de messages à caractère obscène, pornographique, sexuellement explicite, raciste, offensant, criminel, diffamatoire, discriminatoire, désobligeant, violent, harcelant ou haineux. Le non-respect de ces restrictions peut mener à des mesures disciplinaires. La participation des employés à des blogues ou d'autres médias sociaux au nom de HBGC ingénieurs est interdite. HBGC ingénieurs ne défendra ni n'indemnifiera un employé qui est mis en demeure ou poursuivi pour utilisation illégale, contraire à l'éthique, interdite ou irresponsable de son privilège d'accès à Internet, notamment pour avoir contribué au contenu de blogues et d'autres médias sociaux ou pour y avoir participé.

Information additionnelle

Les employés qui veulent des explications sur l'utilisation appropriée de l'accès à Internet fourni par HBGC ingénieurs doivent prendre contact avec le Directeur T.I. HBGC ingénieurs informera les employés des innovations technologiques qui pourront exiger que la politique existante soit interprétée différemment ou modifiée.

Logiciels

Il est interdit aux employés de faire des copies des logiciels achetés par HBGC ingénieurs ou qui lui appartiennent et d'utiliser des logiciels pour lesquels elle ne détient pas les licences ou n'a pas acquitté de droits, ce qui constituerait une infraction aux lois sur le droit d'auteur et les marques de commerce. L'utilisation de logiciels personnels à des fins privées n'est acceptable qu'à certaines conditions et sur approbation du Directeur T.I.

Virus informatiques

Il est interdit aux employés d'installer dans les systèmes informatiques de HBGC ingénieurs des applications ou des logiciels utilitaires (y compris des applications ou des logiciels téléchargés d'Internet) qui n'ont pas explicitement été autorisés par le Directeur T.I.

Formulaire d'engagement au code d'éthique de HBGC ingénieurs

Je, _____, à titre d'administrateur, de dirigeant ou d'employé, certifie que j'ai bien pris connaissance et compris le texte ainsi que l'esprit général du Code d'éthique et de conduite de HBGC ingénieurs. De ce fait, je m'engage, dans l'exercice de mes fonctions, à respecter et à appliquer les principes qui en découlent, et ce, en étant conscient des responsabilités qui m'incombent à cet effet. Par ailleurs, je m'engage à adhérer aux valeurs de l'entreprise et à concentrer mes efforts afin que les préoccupations éthiques de cette dernière soient à tout moment et en toute circonstance respectées.

Je comprends donc que tout manquement ou non-respect aux devoirs et obligations ainsi imposés peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à la terminaison du contrat (emploi ou autre) ou, le cas échéant, à la destitution de la fonction de dirigeant ou d'administrateur par l'instance décisionnelle compétente de l'entreprise.

Nom, prénom

No d'employé (si applicable)

Signature

Date

Remettre au Président de HBGC ingénieurs